

Sylvie Arsever
Mai 2017

Suisse : la formation des policiers sous la loupe d'un sociologue

David Pichonnaz s'est assis pendant un an sur les bancs de l'Académie de police de Savatan. Il y a côtoyé des recrues aux profils très divers et observé un enseignement parfois incohérent. Le programme des cours reflète des tensions non résolues entre deux approches opposées. La première se veut réformatrice et met l'accent sur la prévention et les droits humains. La seconde, plus traditionaliste, défend une culture policière basée sur l'usage de la force et l'esprit de corps.

Quelles qualités doit avoir un bon policier ? Les avis sur la question divergent dans la société en général, dans le monde politique, dans la hiérarchie policière et même parmi les enseignants qui ont la responsabilité des nouvelles recrues. La mise en œuvre dès 2003 d'une formation unifiée débouchant sur l'obtention d'un *brevet fédéral de policier/policrière* reflète ces tensions. De nouvelles branches ont fait leur apparition dans un programme que les corps de police cantonaux tendaient à concentrer avant tout sur l'apprentissage des techniques d'enquête, de combat et de maintien de l'ordre : psychologie, police de proximité, éthique, droits humains. Mais si la moitié du temps total consacré aux examens leur est dédiée, ces dernières matières restent de fait marginales : moins d'un tiers des heures de formation leur sont affectées et elles tendent à être dévalorisées comme ne faisant pas vraiment partie des compétences de base nécessaires à l'exercice du métier.

Le prestige, en effet, est ailleurs : dans les entraînements, souvent très durs, visant à préparer les policiers aux interventions (tir, self-défense, usage des armes, moyens de contrainte) et chez les enseignants qui les dispensent, tous membres ou anciens membres d'unités d'intervention. Auréolés du lustre de l'action de terrain, ces formateurs n'hésitent pas toujours à dévaloriser certains aspects de l'enseignement comme, justement, les matières relationnelles, jugées inutiles, ou les règles d'engagement. L'interdiction de frapper un justiciable qui résiste à la tête, par exemple, est présentée par un intervenant comme une règle à retenir pour l'examen mais pas forcément pour l'exercice du métier.

Les formateurs ou formatrices qui enseignent la psychologie ou l'éthique, à l'inverse, sont rarement sortis du rang et ont rejoint la hiérarchie policière après un parcours professionnel effectué à l'extérieur, ce qui les dévalorise aux yeux des recrues. L'uniforme des enseignants – une combinaison noire comparable à celle, justement, des membres des unités d'intervention –, la pratique du garde à vous, l'usage systématique des grades confère à l'enseignement un aspect militaire qui s'oppose à l'incitation à la réflexion et à l'autonomie que ces derniers formateurs s'efforcent de promouvoir.

En clair, les apprenti.e.s policier.e.s sont confronté.e.s à des messages contradictoires, entre incitation – faible – à une approche relationnelle de leur travail et volonté – forte – de leur inculquer un esprit de corps étayé par l'exercice de la violence légale, la détection des infractions et un rapport de méfiance envers le reste de la société. Si cette deuxième approche est au bout du compte la plus influente, l'effet n'est pas le même pour tous : le parcours des recrues avant leur entrée en formation joue elle aussi un rôle important. C'est la conclusion principale de cette étude, qui ambitionne d'apporter des nuances à la description désormais classique d'une *culture policière* monolithique, générée par les conditions de formation et d'exercice du métier, à laquelle il serait pratiquement impossible d'échapper.

David Pichonnaz ne s'est pas contenté de suivre les cours avec les recrues. Il a soumis à toutes, en fin de formation, un questionnaire en ligne auquel elles ont été 45 à répondre sur 80. Il a en outre mené des entretiens plus approfondis avec une vingtaine d'apprenti.e.s, dont la moitié environ ont été entendus deux fois : en cours ou en fin de formation et après deux ans de pratique. Tou.te.s s'accordent pour valoriser les cours techniques et notamment la *défense personnelle* même si ces cours reposent sur une vision assez irréaliste du métier : une fois sur le terrain, beaucoup constatent une pratique nettement moins risquée et antagoniste, où les compétences relationnelles si décriées seraient peut-être plus utiles que des prises de combat pas toujours faciles à appliquer lorsqu'une bagarre survient.

Les avis sont plus partagés sur la psychologie. Mais les différences fondamentales se marquent sur la façon de se situer par rapport aux justiciables, dans un rapport de supériorité morale ou d'égalité, de méfiance ou de bienveillance, et sur les modes d'interaction privilégiés : approche autoritaire ou écoute. Et elles départagent avant tout deux types de parcours social avant le recrutement : les attitudes les plus autoritaires se retrouvent chez des jeunes policier.e.s qui ont fait l'expérience d'une forme de déclassement (niveau de formation inférieur à celui des parents, échecs scolaires ou professionnels, chômage) face auquel l'engagement dans la police prend des allures de réhabilitation. Les policier.e.s mieux disposées envers leur clientèle ont au contraire le plus souvent connu une trajectoire sociale ascendante ou au moins plane, et présentent un niveau de formation un peu plus élevé. Enfin, de façon peu surprenante étant donné les valeurs culturelles majoritaires, les femmes se montrent plus attirées par les approches relationnelles que les hommes, plus portés sur l'affirmation de leur autorité.

Reste un domaine où les dispositions préexistantes des recrues peinent à faire la différence : le rapport aux migrants. Si quelques-unes affirment réagir aux propos racistes de collègues, presque toutes finissent par adopter une vision très pessimiste envers certaines catégories ethniques considérées comme particulièrement liées à la délinquance. A la différence de ce qui se passe, par exemple, en Grande Bretagne, l'enseignement dispensé en Suisse ne comporte aucune sensibilisation aux problèmes liés aux rapports entre policiers et minorités ethniques. Le profilage racial ne fait ainsi l'objet d'aucune remise en question ; il est au contraire enseigné « comme un outil de travail légitime » et est couramment pratiqué sur le terrain.

David Pichonnaz : *Devenirs policiers* (Antipodes 244 p.)